

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 27 DECEMBRE 2007**

Le 27 décembre 2007 à 18H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ORIOL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/12/2007

Etaient présents: M. Jean-Claude ORIOL Maire, MM Robert BOSSY, Alain DAUTHEVILLE Mme Martine OLLIVIER Adjoints au Maire, MM Claude MICAL, Laurent MONTAGNON, Jean ROCHE, Guy THOUÉZ, Conseillers Municipaux.

Pouvoir de : Mme Karine FURMINIEUX à M. Robert BOSSY
M. Christian ROURE à M. Jean-Claude ORIOL
M. Bernard SEUX à M. Jean ROCHE

Excusé : M. Gérard CORDIER

Absents :

M. Alain DAUTHEVILLE a été élu secrétaire de séance.

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2007 et signature du registre des délibérations.

- **Assainissement : Participation pour Raccordement à l'Egout** : délibération est prise à l'unanimité approuvant que le montant de la Participation pour le Raccordement à l'Egout de 1 500€ pour les constructions neuves raccordable à l'égout et 385 € pour les constructions anciennes nouvellement raccordable soit fixé par logement (logement individuel ou immeuble collectif ou en co-propriété).

Monsieur le Maire rappelle que les constructions anciennes nouvellement raccordables doivent se brancher dans les 2 ans suivant la possibilité de raccordement.

Il indique également qu'une étude comparative concernant le montant de la Participation pour le Raccordement à l'Egout sera engagée afin de proposer une nouvelle tarification lors du prochain conseil municipal.

- **Convention avec le Centre de Gestion relative à l'intervention sur dossiers CNRACL** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver la convention qui a pour objet la mission de contrôle et le suivi des dossiers CNRACL instruits par la commune, ceci par application de l'article 24 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et de la convention passée entre le Centre de Gestion et la Caisse des dépôts et Consignations.
- **SIVU des Inforoutes demande d'adhésions et de retraits de communes ou de groupement de communes** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver les demandes d'adhésions des communes de Bessas, Pailharès, St Montan, Vaudevant, Saint Martin sur Lavezon et de la communauté de communes Cévenne et Montagne Ardéchoises et de retraits des communes de Maclas et Issanlas au SIVU des Inforoutes
- **Contrat d'assurance risques statutaires** : délibération est prise à l'unanimité afin de souscrire une convention d'assurance auprès d'une assurance agréée qui couvre tout ou partie des risques suivants :
 - Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité.
 - Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.Durée du contrat : 2 ans, à effet au premier janvier 2008.
- **Fixation des tarifs Columbarium, dispersion des cendres** : délibération est prise à l'unanimité pour fixer le tarif de dispersion des cendres à 50 €.

- **Demande de subvention –aménagement entrée Nord du village :** délibération est prise à l'unanimité pour solliciter auprès du Conseil Général l'aide maximum pour financer le projet d'aménagement de l'entrée Nord du Village.

Urbanisme :

Permis de construire Modificatif :

- CHHOUT Philippe – 17 rue du Razat – modification hauteur abri : avis favorable

Permis de construire

- MAGNARD Stéphane THORGUE Valérie – Eterpas le Haut – maison individuelle : avis favorable

Déclaration Préalable

- REVOL Christophe – Combe Grand – piscine : avis favorable
- CLARIN Jean-Pierre – 34 rue du Rabier – piscine : avis favorable
- VIVET Guy – 17 Rue des Mûriers – mur de clôture : avis favorable

QUESTIONS DIVERSES

- **Alinéa :** Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de la bibliothèque Alinéa sollicitant l'installation de nouvelles étagères dans le local bibliothèque afin de ranger au mieux les dons de livres. Le conseil municipal à l'unanimité approuve le devis de 596.92€ TTC.
- **CAF Contrat enfance jeunesse :** Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de la CAF rappelant la fin du contrat enfance qui lie la Commune à la CAF pour le développement d'une politique enfance jeunesse. Il demande au conseil municipal de se prononcer sur une lettre d'intention afin de signer un nouveau contrat en 2008 avec au minimum la reconduction de l'existant de l'ancien contrat. Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable.
- **Dallage salle des Mûriers :** Monsieur le Maire indique que suite à la rencontre du mardi 4 décembre avec les avocats des différentes parties concernées par le problème de dallage de la salle des Mûriers, un rapport a été transmis en mairie. Les différentes parties devront adresser divers documents à l'expert judiciaire afin qu'il puisse émettre un avis sur le problème et qu'une solution soit proposée.
- **Aménagement sécurité Rond Point Est village :** Monsieur le Maire rappelle que suite à la pétition de parents d'élèves de Morel et Fontanes une étude a été menée pour envisager les différentes solutions pour un aménagement sécurité Rond Point Est village. Un rapport de la DDE indique la difficulté à mettre en place un aménagement. La création d'un simple passage piéton ne donnant qu'une impression de « fausse sécurité ». Un diagnostic plus élaboré pourrait être envisagé.
- **Zone Marenton :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'enquête publique concernant le dossier de permis de construire de Marenton le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable.